

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/03/2022 - Salle du conseil - 20h00

Présents : Mmes, MM. BONVALOT Régis - CARTANT-FRANCIOLI Bernadette - CHAPIN Jean-Paul - CHATILLON Roger - COMTE Joël - DARNEY-PATOZ Lydia - DAUBIGNEY Fabrice - DIET Cécile - FOUCHÉYRAND Laurent - MOUGENOT Adeline

Excusée : Mme Marie LONDE - procuration à M. Régis BONVALOT

Membres exercice = 11 - Présents = 10 - Votants = 11

Convocation : 24/02/2022 - Affichage : 07/03/2022

ORDRE du JOUR

- 1 - Désignation du secrétaire de séance.
- 2 - Approbation du Compte-Rendu du 07/01/2022.
- 3 - Finances (Régis BONVALOT) :
 - Budget primitif 2022,
 - Compte de gestion,
 - Compte Administratif,
 - Affectation des résultats.
- 4 - Arrêté du RLPI (Règlement Local de Publicité Intercommunal).
- 5 - Compte-Rendu de la réunion avec le pôle EnR (pôle de compétences des Énergies Renouvelables).
- 6 - Réponses aux questions de Marie LONDE.
- 7 - Point sur les travaux du caveau (Joël COMTE).
- 8 - Questions diverses.

Début de séance : 20h00

- 1 - Désignation du secrétaire de séance.
M. Fabrice DAUBIGNEY est le secrétaire de séance.
- 2 - Approbation du Compte-Rendu du 07/01/2022.

➤ **Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.**
- 3 - Finances :

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 4 mars 2022 sous la Présidence de M. Régis BONVALOT, 2^{ème} adjoint en charge du budget, pour délibérer sur différents points relatifs aux finances communales.

a. Compte administratif :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		73 483,89 €	22 354,35 €		22 354,35 €	73 483,89 €
Opération de l'exercice	126 862,91 €	109 093,50 €	6 125,41 €	62 234,65 €	132 988,32 €	171 328,15€
TOTAUX	126 862,91 €	182 577,39 €	28 479,76 €	62 234,65 €	155 342,67 €	244 812,04 €
Résultats clôturés		55 714,48 €		33 754,89 €		89 469,37 €

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, donne acte à M. le maire de la présentation faite du compte administratif 2021, constate la correspondance des valeurs avec le compte de gestion 2021 et déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

b. Compte de gestion :

Le compte de gestion 2021 établi par la trésorerie peut se résumer ainsi :

	Section investissement	Section fonctionnement	Total des sections
RECETTES			
Prévisions budgétaires	205 323,27 €	315 473,00 €	520 796,27 €
Titres de recettes émis	62 234,65 €	109 093,50 €	171 328,15 €
Recettes nettes	62 234,65 €	109 093,50 €	171 328,15 €
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires	205 323,27 €	315 473,00 €	520 796,27 €
Mandats émis	6 125,41 €	126 909,83 €	133 035,24 €
Annulation de mandats		46,92 €	46,92 €
Dépenses nettes	6 125,41 €	126 862,91 €	132 988,32 €
RÉSULTAT 2021			
Excédent	56 109,24 €		38 339,83 €
Déficit		17 769,41 €	

L'année 2021 se termine avec un excédent de 38 339,83 € principalement grâce à la vente de la maison DESGUILLES. La section de fonctionnement est déficitaire en raison des travaux de voirie pour lesquels la subvention du Grand Dole sera versée en 2022.

c. Affectation des résultats :

Il est proposé au conseil municipal de reporter l'excédent global de l'exercice 2021, soit 55 714,48 €, en recette dans le budget de fonctionnement 2022.

- Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette affectation du résultat de l'exercice 2021.

d. Reprise des amortissements du réseau d'eau :

La reprise des amortissements du réseau d'eau qui était prévue en 2021 n'a pas été effectuée comptablement ; cette opération est donc reportée sur 2022. Ce jeu d'écriture engendre un budget communal élevé mais ne correspond pas à une dépense réelle, (il est mentionné en tant qu'opération d'ordre dans le budget primitif).

e. Budget primitif 2022 :

Le budget primitif équilibré en dépenses et recettes à 462 022 € se décompose comme suit :

Budget de fonctionnement :

DÉPENSES	Charges à caractère général	51 245 €
	Charges de personnel	11 995 €
	Opération d'ordre	144 501 €
	Autres charges de gestion courante	42 924 €
	Atténuation de produits	300 €
	Charges financières	210 €
	Charges exceptionnelles	210 €
	Dépenses imprévues	4600 €
	Automatisation section investissement	6 858 €
	TOTAL Dépenses de Fonctionnement	262 843 €
RECETTES	Report excédent 2021	55 714 €
	Produit des services	15 745 €
	Impôts et taxes	22 413 €
	Dotations et participation	20 683 €
	Autres produits de gestion courante	5 000 €
	Opération d'ordre	143 288 €
	TOTAL Recettes de Fonctionnement	262 843 €

Budget d'investissement :

DÉPENSES	Déficit d'investissement	0 €
	Dépenses imprévues	1 500 €
	Opération d'ordre	144 478 €
	Remboursement d'emprunts	1 940 €
	Immobilisations corporelles	51 261 €
	TOTAL Dépenses d'investissement	199 179 €
RECETTES	Produits des cessions d'immobilisations	33 755 €
	Autofinancement par section fonc.	6858 €
	Dotation fonds divers, réserve	12 475 €
	Emprunts reçus	400 €
	Opération d'ordre	145 691 €
	TOTAL Recettes d'investissement	199 179 €

➤ **Après délibération, le conseil adopte le budget primitif 2022 à l'unanimité.**

4 - Arrêté du RLPI (Règlement Local de Publicité Intercommunal).

Le conseil municipal a délibéré le 27 mai 2021 pour approuver les orientations du RLPI.
Le conseil communautaire du Grand Dole a approuvé ce document le 03 septembre 2021.
Ce règlement est aujourd'hui finalisé. Les communes membres du Grand Dole doivent approuver ce texte définitivement arrêté.
Une enquête publique se déroulera dans le deuxième semestre 2022.

➤ **Ce règlement est accepté et voté à l'unanimité.**

5 - Compte-rendu de la réunion avec le pôle EnR (pôle de compétences des Énergies Renouvelables).

M. le maire a participé, le 9 février 2022, à une réunion à la DDT (Direction Départementale des territoires) en présence du sous-préfet et des services de l'état qui interviennent sur les dossiers des énergies renouvelables.

En ce qui nous concerne, il s'agit des projets éoliens qui nous ont été proposés.

Les différents services de l'état soulignent que les documents présentés sont trop incomplets, pour émettre un avis et il est légitime pour la commune de demander aux entreprises des informations complémentaires (comme l'implantation, le nombre, le gabarit des éoliennes, la fourniture de photos montages).

De plus, le classement de notre village engendre des contraintes supplémentaires. Le fait que la société EUROWATT se soit d'elle-même désistée est un indice également défavorable.

En conclusion, les projets présentés sont jugés peu favorables.

M. le maire propose d'en reparler au prochain conseil.

6 - Réponses aux questions de Marie LONDE.

Au sujet de la dalle

Elle appartient bien à la commune et cette dernière peut effectuer les travaux qu'elle juge utiles, par exemple la couvrir.

Les avis sont mitigés et M. Joël COMTE propose de faire établir deux devis sommaires pour avoir une idée sur le montant des travaux.

Pour le sitcom de Dole

Le conseil communautaire a décidé, lors de la précédente mandature, de ne pas mettre en place la taxe incitative d'enlèvement d'ordures ménagères. Il a été rappelé que ce système a un côté défavorable notamment pour les familles nombreuses qui produisent plus de déchets, les déchets peuvent également être déposés dans des poubelles avoisinantes.

L'organisation actuelle reste en place.

Le SICTOM avait anticipé la pose des puces, mais dans le système actuel les puces ne sont pas utiles

M. Jean-Pascal FICHÈRE président du SICTOM et du Grand Dole, propose de rencontrer le conseil municipal pour présenter différents sujets gérés par la communauté d'agglomération. Un conseil municipal extraordinaire sera organisé en fonction de l'agenda de M. FICHÈRE.

7 - Point sur les travaux du caveau (Joël CONTE).

Le conseil a visité le caveau en début de réunion.

Plafond, luminaires et peinture sont réalisés.

Il manque l'installation de la cuisine ainsi que la protection de la bouteille de gaz.

L'idée est de changer le mobilier et de racheter 10 tables avec chariot et 14 chaises.

8 - Questions diverses.

- ◆ Pour permettre de traiter les dossiers d'urbanisme en version dématérialisée, une imprimante A3 a été achetée pour un montant de 587,59 € TTC y compris l'achat de papier et des cartouches.
- ◆ Les élections présidentielles auront lieu **les 10 et 24 avril 2022**. Le bureau de vote sera **ouvert de 8h à 18h**. Les panneaux d'affichage seront installés le 23/03/2022.
- ◆ Les élections législatives auront lieu **les 12 et 19 juin 2022**.
- ◆ Mme Lydia DARNEY-PATOZ évoque le sujet de la qualité de l'eau. Le maire informe que des analyses ont eu lieu le 09/02/2022 chez M. et Mme RICHARD habitant grande rue. Les résultats sont déclarés conformes. Cependant il est précisé que les molécules recherchées ne sont les mêmes que celles analysées au point de captage. Il est rappelé qu'un filtre à charbon va être mis en place courant juin / juillet 2022 au point de captage.

Prochain Conseil Municipal : le vendredi 13 mai 2022 à 20h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire



Jean-Paul CHAPIN

The image shows a handwritten signature of Jean-Paul Chapin next to an official circular seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE FRASNE LES MEULIÈRES * JURAS *' and a central emblem depicting a landscape with a windmill and a church. Below the seal, the name 'Jean-Paul CHAPIN' is printed.